

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 258

1^{er} février 2016

SOMMAIRE

Arboria Développement S.A.	12343	Latte e Grammatica	12369
CGD Conseil S.à r.l.	12338	LBP Luxco S.à r.l.	12372
Chribet Lux S.à r.l.	12338	Livel Investment S.A.	12368
Crèche Hänsel & Gretel S.à.r.l.	12362	LJR S.A.	12368
DCIT Group S.à r.l.	12362	Mape Carrelage, S.à r.l.	12368
Débardage et Exploitation Forestiers	12362	Neptune Roppenheim Holding S.à r.l.	12346
Desklux SA	12367	NHR Fund S.à r.l.	12365
Evergreen Skills TOP holding Lux S.à r.l. ...	12344	OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l.	12362
Fossil Luxembourg S.à r.l.	12373	PRG Germany (Holding) S.à r.l.	12382
FREO Capital Advisors S.à r.l.	12367	Rapid Capital S.A.	12369
FREO Group S.à r.l.	12368	Rapid Holdings S.à r.l.	12338
Garden S.Konzept	12368	S.C.I. des Etangs	12341
Group Media Communication & Technology GmbH	12369	Startup Station S.à r.l.	12376
Immo Pro Luxembourg S.A.	12379	Toolcarrier	12343
Impromptu Capital S.à r.l.	12373	Vision UPS Systems S. à r.l.	12338
InfoMed S.A.	12381	Wealth Management Group Luxembourg ...	12343
Jewel HoldCo S.à r.l.	12369	Willcox Investments S.A.	12373
Jones Lang LaSalle Luxembourg Star S.à.r.l.	12373		

CGD Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 103.622.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191759/10.

(150214711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Chribet Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 7, rue de Chimay.
R.C.S. Luxembourg B 141.365.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015191763/10.

(150214973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Vision UPS Systems S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 36, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 96.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le mercredi 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191559/10.

(150213583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Rapid Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 192.779.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,
ON THE ELEVENTH DAY OF NOVEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Rapid Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B192779 (the Company). The Company was incorporated on December 8, 2014 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, prenamed, published on January 12, 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 77 page 3660. The articles of association of the Company have never been amended.

The Meeting is opened by Mr Manuel MOUGET, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Benoit TASSIGNY, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Manuel MOUGET, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman then states

I. That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from December 8, 2014 (date of incorporation) to November 11, 2015;
2. Discharge given to the Directors of the Company for the performance of their duties from December 8, 2014 (date of incorporation) until the date of putting the Company into liquidation;
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
4. Appointment of the liquidator and determination of its power.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company for the period from December 8, 2014 (date of incorporation) to November 11, 2015.

A copy of the said interim financial statements will remain annexed to the present deed.

Second Resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the Directors of the Company for the performance of their duties from December 8, 2014 (date of incorporation) until the date of putting the Company into liquidation.

Third Resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Fourth Resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolved to appoint as liquidator, Headstart Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B155.181 (the "Liquidator").

The Meeting resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the Law, redeem shares issued by the Company.

The Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

Costs

The expenses, costs, fees and charges in any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons together with Us, notary, signed the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE ONZIEME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Rapid Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, le 8 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 77 le 12 janvier 2015 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B192779 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Manuel MOUGET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Manuel MOUGET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des états financiers intérimaires de la Société pour la période du 8 décembre 2014 (date de constitution) au 11 novembre 2015;

2. Décharge donné aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat du 8 décembre 2014 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;

3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;

4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;

II. Que les associés présent ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société pour la période du 8 décembre 2014 (date de constitution) au 11 novembre 2015.

Une copie de ces états financiers intérimaires restera annexée aux présentes.

Deuxième Résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats du 8 décembre 2014 (date de constitution) jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Troisième Résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Quatrième Résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur, Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B155.181 (le Liquidateur).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société, conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, ils ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MOUGET, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36114. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015188868/169.

(150211500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

S.C.I. des Etangs, Société Civile.

Siège social: L-7303 Steinsel, 4, rue des Etangs.

R.C.S. Luxembourg E 5.777.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt novembre.

Les soussignés:

1.- Madame Véronique TIMMERMANS-TROUSSEAU, Pharmacienne, née à Paris (France), le 15 janvier 1952, demeurant à L- 7303 Steinsel, 4 rue des Etangs,

2.- Monsieur Francis TIMMERMANS, Ingénieur, né à Namur (Belgique), le 9 mai 1952, demeurant à L-7303 Steinsel, 4 rue des Etangs,

Lesquels soussignés ont arrêté les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la gestion de tous immeubles, ainsi que toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter sa réalisation.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

Art. 3. La dénomination de la société est "S.C.I. des Etangs".

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Steinsel.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

Associé	Parts en pleine propriété
1.- Véronique TIMMERMANS-TROUSSEAU	50
2.- Francis TIMMERMANS	50
Total:	

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
 - soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nuepropriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".
- Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:
- droits sociaux dans leur ensemble;
 - droit de vote aux assemblées générales;
 - droits aux dividendes;
 - droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfiques. En cas de distribution de bénéfiques, les bénéfiques sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé aux fonctions de gérant unique:

Monsieur Francis TIMMERMANS, Ingénieur, né à Namur (Belgique), le 9 mai 1952, demeurant à L-7303 Steinsel, 4 rue des Etangs.

2.- L'adresse du siège social est établie à L-7303 Steinsel, 4, rue des Etangs.

Fait et passé à Steinsel, le 20 novembre 2015.

Signé: Véronique TIMMERMANS-TROUSSEAU, Francis TIMMERMANS.

Référence de publication: 2015188892/97.

(150211420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Toolcarrier, Société à responsabilité limitée, (anc. Wealth Management Group Luxembourg).

Siège social: L-6638 Wasserbilig, 2, Montée de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 155.980.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191522/9.

(150213808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Arboria Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 167.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015193198/11.

(150217104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Evergreen Skills TOP holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90.446.010,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 189.790.

I. Il résulte d'un premier contrat de transfert de parts, signé et avec effet au 20 octobre 2014, que l'associé de la Société, CCP IX LP No. 1, a transféré:

- 111.235 parts sociales de classe A, 111.235 parts sociales de classe B, 111.235 parts sociales de classe C, 111.235 parts sociales de classe D, 111.235 parts sociales de classe E, 111.235 parts sociales de classe F, 111.235 parts sociales de classe G, 111.235 parts sociales de classe H, 111.235 parts sociales de classe I et 111.235 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à Park Square Capital II SARL, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL, sous le numéro B145659, ayant son siège social à l'adresse suivante: 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- 15.154 parts sociales de classe A, 15.154 parts sociales de classe B, 15.154 parts sociales de classe C, 15.154 parts sociales de classe D, 15.154 parts sociales de classe E, 15.154 parts sociales de classe F, 15.154 parts sociales de classe G, 15.154 parts sociales de classe H, 15.154 parts sociales de classe I et 15.154 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à Park Square Capital II Parallel S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL, sous le numéro B159424, ayant son siège social à l'adresse suivante: 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- 19.937 parts sociales de classe A, 19.937 parts sociales de classe B, 19.937 parts sociales de classe C, 19.937 parts sociales de classe D, 19.937 parts sociales de classe E, 19.937 parts sociales de classe F, 19.937 parts sociales de classe G, 19.937 parts sociales de classe H, 19.937 parts sociales de classe I et 19.937 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à Park Square Capital II Supplemental S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL, sous le numéro B156559, ayant son siège social à l'adresse suivante: 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

II. Il résulte d'un second contrat de transfert de parts, signé et avec effet au 20 octobre 2014, que l'associé de la Société, CCP IX LP No. 2, a transféré:

- 92.706 parts sociales de classe A, 92.706 parts sociales de classe B, 92.706 parts sociales de classe C, 92.706 parts sociales de classe D, 92.706 parts sociales de classe E, 92.706 parts sociales de classe F, 92.706 parts sociales de classe G, 92.706 parts sociales de classe H, 92.706 parts sociales de classe I et 92.706 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à Park Square Capital II SARL, précité;

- 12.629 parts sociales de classe A, 12.629 parts sociales de classe B, 12.629 parts sociales de classe C, 12.629 parts sociales de classe D, 12.629 parts sociales de classe E, 12.629 parts sociales de classe F, 12.629 parts sociales de classe G, 12.629 parts sociales de classe H, 12.629 parts sociales de classe I et 12.629 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à Park Square Capital II Parallel S.à r.l., précité;

- 16.615 parts sociales de classe A, 16.615 parts sociales de classe B, 16.615 parts sociales de classe C, 16.615 parts sociales de classe D, 16.615 parts sociales de classe E, 16.615 parts sociales de classe F, 16.615 parts sociales de classe G, 16.615 parts sociales de classe H, 16.615 parts sociales de classe I et 16.615 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à Park Square Capital II Supplemental S.à r.l., précité.

III. Il résulte d'un troisième contrat de transfert de parts, signé et avec effet au 20 octobre 2014, que l'associé de la Société, CCP IX Co-Investment LP, a transféré:

- 3.059 parts sociales de classe A, 3.059 parts sociales de classe B, 3.059 parts sociales de classe C, 3.059 parts sociales de classe D, 3.059 parts sociales de classe E, 3.059 parts sociales de classe F, 3.059 parts sociales de classe G, 3.059 parts sociales de classe H, 3.059 parts sociales de classe I et 3.059 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à Park Square Capital II SARL, précité;

- 417 parts sociales de classe A, 417 parts sociales de classe B, 417 parts sociales de classe C, 417 parts sociales de classe D, 417 parts sociales de classe E, 417 parts sociales de classe F, 417 parts sociales de classe G, 417 parts sociales de classe H, 417 parts sociales de classe I et 417 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à Park Square Capital II Parallel S.à r.l., précité;

- 548 parts sociales de classe A, 548 parts sociales de classe B, 548 parts sociales de classe C, 548 parts sociales de classe D, 548 parts sociales de classe E, 548 parts sociales de classe F, 548 parts sociales de classe G, 548 parts sociales de classe H, 548 parts sociales de classe I et 548 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à Park Square Capital II Supplemental S.à r.l., précité.

IV. Il résulte d'un quatrième contrat de transfert de parts, signé et avec effet au 20 octobre 2014, que:

- le nouvel associé de la Société, Park Square Capital II SARL, a transféré la totalité de ses 207.000 parts sociales de classe A, 207.000 parts sociales de classe B, 207.000 parts sociales de classe C, 207.000 parts sociales de classe D, 207.000 parts sociales de classe E, 207.000 parts sociales de classe F, 207.000 parts sociales de classe G, 207.000 parts sociales de

classe H, 207.000 parts sociales de classe I et 207.000 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à l'associé, Evergreen Nominees Limited;

- le nouvel associé de la Société, Park Square Capital II Parallel S.à r.l., a transféré la totalité de ses 28.200 parts sociales de classe A, 28.200 parts sociales de classe B, 28.200 parts sociales de classe C, 28.200 parts sociales de classe D, 28.200 parts sociales de classe E, 28.200 parts sociales de classe F, 28.200 parts sociales de classe G, 28.200 parts sociales de classe H, 28.200 parts sociales de classe I et 28.200 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à l'associé, Evergreen Nominees Limited, précité;

- le nouvel associé de la Société, Park Square Capital II Supplemental S.à r.l., a transféré la totalité de ses 37.100 parts sociales de classe A, 37.100 parts sociales de classe B, 37.100 parts sociales de classe C, 37.100 parts sociales de classe D, 37.100 parts sociales de classe E, 37.100 parts sociales de classe F, 37.100 parts sociales de classe G, 37.100 parts sociales de classe H, 37.100 parts sociales de classe I et 37.100 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à l'associé, Evergreen Nominees Limited, précité.

V. Il résulte d'un cinquième contrat de transfert de parts, signé et avec effet au 20 octobre 2014, que:

- l'associé de la Société, CCP IX LP No. 1, a transféré 4.237.286 parts sociales de classe A, 4.237.286 parts sociales de classe B, 4.237.286 parts sociales de classe C, 4.237.286 parts sociales de classe D, 4.237.286 parts sociales de classe E, 4.237.286 parts sociales de classe F, 4.237.286 parts sociales de classe G, 4.237.286 parts sociales de classe H, 4.237.286 parts sociales de classe I et 4.237.286 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à Charterhouse Evergreen LP, une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House, sous le numéro LP016253, ayant son siège social à l'adresse suivante: Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7DX Londres, Royaume-Uni;

- l'associé de la Société, CCP IX LP No. 2, a transféré 3.531.427 parts sociales de classe A, 3.531.427 parts sociales de classe B, 3.531.427 parts sociales de classe C, 3.531.427 parts sociales de classe D, 3.531.427 parts sociales de classe E, 3.531.427 parts sociales de classe F, 3.531.427 parts sociales de classe G, 3.531.427 parts sociales de classe H, 3.531.427 parts sociales de classe I et 3.531.427 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à Charterhouse Evergreen LP, précité;

- l'associé de la Société, CCP IX Co-Investment LP, a transféré 116.530 parts sociales de classe A, 116.530 parts sociales de classe B, 116.530 parts sociales de classe C, 116.530 parts sociales de classe D, 116.530 parts sociales de classe E, 116.530 parts sociales de classe F, 116.530 parts sociales de classe G, 116.530 parts sociales de classe H, 116.530 parts sociales de classe I et 116.530 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à Charterhouse Evergreen LP, précité.

En conséquence, les 90.446.010 parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

CCP IX LP No. 1	1 part sociale de classe A 1 part sociale de classe B 1 part sociale de classe C 1 part sociale de classe D 1 part sociale de classe E 1 part sociale de classe F 1 part sociale de classe G 1 part sociale de classe H 1 part sociale de classe I 1 part sociale de classe J
CCP IX LP No. 2	1 part sociale de classe A 1 part sociale de classe B 1 part sociale de classe C 1 part sociale de classe D 1 part sociale de classe E 1 part sociale de classe F 1 part sociale de classe G 1 part sociale de classe H 1 part sociale de classe I 1 part sociale de classe J
CCP IX Co-Investment LP	1 part sociale de classe A 1 part sociale de classe B 1 part sociale de classe C 1 part sociale de classe D 1 part sociale de classe E 1 part sociale de classe F 1 part sociale de classe G 1 part sociale de classe H 1 part sociale de classe I 1 part sociale de classe J

Charterhouse Evergreen LP	7.885.243 parts sociales de classe A
	7.885.243 parts sociales de classe B
	7.885.243 parts sociales de classe C
	7.885.243 parts sociales de classe D
	7.885.243 parts sociales de classe E
	7.885.243 parts sociales de classe F
	7.885.243 parts sociales de classe G
	7.885.243 parts sociales de classe H
	7.885.243 parts sociales de classe I
	7.885.243 parts sociales de classe J
VEP Aggregator LLC	544.601 parts sociales de classe A
	544.601 parts sociales de classe B
	544.601 parts sociales de classe C
	544.601 parts sociales de classe D
	544.601 parts sociales de classe E
	544.601 parts sociales de classe F
	544.601 parts sociales de classe G
	544.601 parts sociales de classe H
	544.601 parts sociales de classe I
	544.601 parts sociales de classe J
Evergreen Nominees Limited	614.754 parts sociales de classe A
	614.754 parts sociales de classe B
	614.754 parts sociales de classe C
	614.754 parts sociales de classe D
	614.754 parts sociales de classe E
	614.754 parts sociales de classe F
	614.754 parts sociales de classe G
	614.754 parts sociales de classe H
	614.754 parts sociales de classe I
	614.754 parts sociales de classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Evergreen Skills Top Holding Lux

Signature

Référence de publication: 2015188435/154.

(150211368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Neptune Roppenheim Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 201.617.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of November.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-Les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Neptune Venture Property S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of nine hundred fifty thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 950,588), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.186 (the “Shareholder”),

represented by Ms Amelie Doublet, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on November 16, 2015; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of association (the “Articles of Association”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Neptune Roppenheim Holding S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company shall only give effect to any transfer of shares carried out in compliance with the Articles of Association, the Law and any shareholders' agreement entered into by the Company from time to time.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by a board of managers the “Board of Managers”) consisting of a maximum of four (4) managers, all of whom shall be natural persons and of whom at least fifty per cent (50%) shall be tax resident in Luxembourg, who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). The Chairman shall not have executive functions nor a casting vote.

It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by any of its members.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least five (5) business days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Each notice of a meeting of the Board of Managers shall specify a reasonably detailed agenda and be accompanied by any relevant documents.

Any Manager will be entitled to include in the agenda any business in addition to that specified in the notice of the meeting of the Board of Managers, provided that at least three (3) business days' notice is served to the rest of the members of the Board of Managers, accompanying any relevant documents. The fact that a Manager requests to include any business in the agenda for a meeting already convened shall not imply that said meeting is jointly convened by said Manager.

All meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg provided that, if a majority of the Managers are in attendance in person in Luxembourg or represented at the meeting, the remaining Managers may be counted in the quorum or be entitled to vote at such meetings if they are participating by means of a conference telephone or any other communication equipment from a location outside of Luxembourg. Subject to the foregoing, meetings of the Board of Managers may take place via telephone or video conference initiated in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

Unless otherwise provided herein, the quorum at all meetings of the Board of Managers shall be two Managers. In case the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the quorum at all Board meetings shall be one Class A Manager and one Class B Manager.

If a quorum is not present in person within half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present during the meeting, then the Managers present shall adjourn the meeting of the Board of Managers to a specified place in Luxembourg at a time not less than five (5) business days after the original time. Notice in writing of the adjourned meeting of the Board of Manager shall be given to all the Managers. The quorum for such adjourned meeting of the Board of Managers shall be the same as the quorum for the original meeting.

Each Manager present shall have one vote and, unless otherwise provided herein, decisions at meetings of the Board of Managers shall be taken by a simple majority of votes.

A written resolution signed by all of the Managers shall be as valid and effective as a resolution passed at a meeting of the Board of Managers. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. In the case of a conflict of interest, resolutions of the Board of Managers shall be adopted at a meeting.

The minutes of each meeting of the Board of Managers shall be signed by two Managers. In case the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the minutes of each meeting of the Board of Managers shall be signed by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

Shareholder Reserved Matters

No action shall be taken or resolution passed by the Company in respect of any Shareholder Reserved Matters as defined below, or do anything which is analogous to or has a substantially similar effect, including any agreement (whether conditional or not) to effect the same, without the prior written approval of all of the shareholders.

If it is proposed that the Company shall take any action in respect of any of the Shareholder Reserved Matters or do anything which is analogous to or has a substantially similar effect to any of the Shareholder Reserved Matters, the Board shall note that the proposed action is a Shareholder Reserved Matter and shall refer it to the shareholders for their approval.

For the purpose of this Article 12:

“Shareholder Reserved Matters” shall comprise:

1. Constitutional Documents

a. The amendment of the Company articles or the adoption of new Company articles, other than as required to give effect a capital increase.

b. Any change to the minimum or maximum number of Managers.

2. Merger

Any merger or consolidation of any group company with a person which is not a group company.

3. Winding Up

The taking of steps in any jurisdiction (or doing anything similar or analogous to such steps in any jurisdiction) to:

a. wind-up or dissolve any group company;

b. obtain an administration order in respect of any group company; or

c. invite any person to appoint a receiver, administrative receiver, administrator, compulsory manager, trustee, liquidator or other similar officer over the whole of the business or assets of any group company;

4. Capital Contributions

Any provision of financing to any group company by the shareholders.

5. Auditors

The replacement of the auditors of the Company.

6. Annual Accounts

The approval of the annual accounts of the Company.

7. Distribution policy and Reserves

Any change to the distribution policy and the allocation of any profit or income to reserves.

8. Press Release

The approval of any press release by any group company that states the name of a Shareholder or any of its affiliates unless such shareholder's consent has been obtained.

9. Revocation of Tax classification

Any revocation of an entity classification election.

10. Changes to Reserved Matters

Any change to Reserved Matters.

11. Investments

Any amendment to the investment strategy, the investment criteria or the investment restrictions set for the Company.

12. Financing Strategy

Any amendment to the financing and hedging strategy set for the Company.

13. Strategic Business Plan

a. The approval of the business plan relevant to the Company

b. Any amendment to the strategic business plan or any act by a group company or any series of related amendments or acts, in each case which is reasonably likely to result in a deviation from the (i) operating budget for the venture assets by five per cent (5%) or more, or (ii) the capital budget for the venture assets by five per cent (5%) or more, in each case in the applicable financial year by reference to the then applicable strategic business plan.

14. General Group Policies

Any amendment to the general group policies.

15. Related Party Transactions

The entry into, amendment or variation of a related party transaction.

16. Subsidiaries

The creation of any group company that is not directly or indirectly wholly-owned by the Company.

17. Additional Funds

The issuance by any group company of securities to shareholders in proportions other than their respective percentage of interest in such company.

18. Acquisitions

a. Any acquisition of real property (or the shares in any entity directly or indirectly holding such real property).

b. Any refurbishment, development project or series of related projects having an aggregate value of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-).

19. Disposals

Any sale of real property or other disposal of an interest in real property (or the shares in any group company directly or indirectly holding such real property or interest in such real property).

20. Insurance

The approval of the level of and the provider of any insurance policy to be entered into by a group company and the settlement of any insurance claim or any series of related insurance claims in an amount in excess of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-).

21. Third Party Services

a. The entry by a group company into a material services agreement with a third party or a series of related services agreements with a third party and which, in relation to a:

i. development building agreement, is reasonably likely to cause any group company to incur expenditure in excess of one million euro (EUR 1,000,000.-);

ii. sales mandate for a real estate broker, is reasonably likely to cause any group company to incur an expenditure in excess of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-); or

iii. leasing mandate for any single venture asset or a portfolio of venture assets, is reasonably likely to cause any group company to incur an expenditure in excess of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-).

b. The entry by a group company into any other agreement with a third party or a series of related agreements with a third party and which is of an aggregate value in excess of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-).

22. Third Party Debt

Any group company obtaining any third party debt finance (including by way of the issue of a capital markets debt instrument) (excluding any trade creditor or similar debt arrangements) or entering into any refinancing arrangement in respect of or the amendment or variation of the terms of any third party debt previously entered into by a group company or the creation of any encumbrance over any of the assets of any group company in respect of such third party debt finance.

23. Accounting Policies

Any amendment to the accounting policies of the group (except as required by law or regulation) and/or the setting or modifying of the fiscal year of any group company.

24. Litigation

The settling by any group company of, and any material decisions with respect to, any litigation, arbitration or administrative proceeding by any group company (other than in the ordinary course of business including the non payment of rent, collection of debts or breach of other rental obligations or where such proceeding is covered by insurance) ("Proceeding") in each case where the claim relates to, or is reasonably likely to relate to, an amount in excess of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-). Any series of related Proceedings shall be construed as a single Proceeding for the purposes of this paragraph 24.

25. Default

Any action knowingly taken that, without legal justification, would reasonably be expected to constitute a material default under any agreement or series of related agreements with an aggregate value of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) or an agreement which is material in the context of the group to which the Company or any group company is a party, or under which any venture asset is bound or affected.

Art. 13. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company or, in any case, (ii) it has been approved by the shareholder(s).

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Observers. Each shareholder shall be entitled to appoint up to four persons to attend, but not vote at, nor propose matters to the agenda of, any meetings of the board of the Company or any committees thereof (each, an "Observer").

Any person appointed as an Observer shall be given all the information in respect of board meetings that a manager would be entitled to receive or receives, and shall be entitled to receive that information (including notice of meetings) at the same time as the Managers would be entitled to receive it or, if earlier, do receive it. The Observer shall comply with the same confidentiality obligations as if he were a Manager.

No Observer shall be regarded as an officer of the board of any group company or be counted in the quorum of any meeting of the board of any group company.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 June at 3.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association and the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association and the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the shares of the Company have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Neptune Property Venture S.à r.l.	EUR 12,500	12,500 Shares	EUR 12,500
Total:	EUR 12,500	12,500 Shares	EUR 12,500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

Resolutions of the general meeting of shareholders

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of members of the Board of Managers and further resolved to appoint the following for a period ending at annual general meeting of shareholders to be held in 2016:

- Mr. David Turner, born on 9 January 1969 in Dunstable, Bedfordshire, United Kingdom, with professional address at 201 Bishopsgate, London EC2M 3BN, United Kingdom, as manager;
- Mr. Willem-Arnoud Gijsbert Van Rooyen, born on 28 July 1975 in Rotterdam (the Netherlands), with professional address at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, as manager;
- Mr. Carlos González Martín, born on 27 December 1966 in Madrid, Spain, with professional address at Francisca Delgado 10, 5 th floor, Alcobendas, Madrid, Spain, as manager;
- Mr. Fabrice Huberty, born on 21 July 1970 in Bastogne (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, as manager.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de novembre,
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les- Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Neptune Property Venture S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de neuf cent cinquante mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 950.588,-), dont le siège social est au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.186 (l'«Associé»),

représentée par Madame Amélie Doublet, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 novembre 2015, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Neptune Roppenheim Holding S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand- Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie. La Société peut donner en gage, transférer, grever ou autrement créer une sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société ne donnera effet qu'aux transferts de parts effectués en conformité avec les Statuts, les Lois et l'un quelconque pacte d'associés auquel la Société serait partie de temps en temps.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé d'un maximum de quatre (4) gérants qui seront tous des personnes physiques et dont au moins cinquante pour cent (50%) auront leur résidence fiscale au Luxembourg, qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Le Président n'aura pas de fonctions exécutives ni de vote prépondérant.

Le Conseil de Gérance peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un (1) de ses membres.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, cinq (5) jours ouvrables au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute convocation pour une réunion du Conseil de Gérance contiendra un ordre du jour raisonnablement détaillé et sera accompagnée de tous documents pertinents.

Chaque Gérant est en droit d'inclure dans l'agenda toute affaire supplémentaire à celles déjà incluses dans la convocation de la réunion du Conseil, pour autant que notification en est faite au moins trois (3) jours ouvrables aux autres membres du Conseil de Gérance, accompagnée de tous documents pertinents. Le fait pour un Gérant de demander que certaines affaires soient incluses dans l'ordre du jour d'une réunion déjà convoquée n'implique pas que telle réunion est conjointement convoquée par le Gérant concerné.

Toutes les réunions du Conseil de Gérance seront tenues à Luxembourg pour autant que, si une majorité des Gérants est présente en personne à Luxembourg ou représentée à la réunion, les autres Gérants peuvent être comptés dans le quorum ou sont en droit de voter à ces réunions s'ils participent par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication depuis en dehors du Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Sauf dispositions contraires des présents Statuts, un quorum à toute réunion du Conseil de Gérance sera de deux (2) Gérants. Dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum sera un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Si un quorum n'est pas présent en personne endéans une demi-heure de l'heure fixée pour la réunion ou cesse d'être présent durant la réunion, les Gérants présents ajourneront la réunion du Conseil d'Administration à un lieu fixé à Luxembourg à une date non moins que cinq (5) jours ouvrables après la date initiale. Une convocation par écrit de la réunion reportée sera donné à tous les Gérants. Le quorum pour une telle réunion reportée sera le même que pour la réunion initiale.

Chaque Gérant présent aura une voix et, sauf dispositions contraires des présents Statuts, les décisions aux réunions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité simple des voix.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants. Dans l'hypothèse d'un conflit d'intérêts, les résolutions seront adoptées à une réunion du Conseil de Gérance.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux Gérants. Dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signées par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Questions Réservées aux Associés

Aucune mesure ou résolution ne sera prise par la Société concernant une Question Réservée aux Associés telle que définie ci-après, y compris toute accord (conditionnel ou non) ayant le même ou toute décision de faire quelque chose qui est analogue oui qui a substantiellement le même effet, sans l'accord écrit préalable de tous les associés.

S'il est proposé que la Société prenne une mesure concernant une Question Réservée aux Associés ou de faire quelque chose qui est analogue oui qui a substantiellement le même effet à une Question Réservée aux Associés, le Conseil de Gérance notera que la mesure proposée est une Question Réservée aux Associés et la réfèrera aux Associés pour approbation.

Au fin du présent article 12, Les «Questions Réservées aux Associés» sont les suivantes:

1. Documents Constitutifs

a. La modification des statuts de la Société ou l'adoption de nouveaux statuts pour la Société, autre que pour donner effet à une augmentation de capital.

b. Toute modification au nombre minimum ou maximum de Gérants.

2. Fusion

Toute fusion ou consolidation d'une société du groupe avec une personne qui n'est pas une société du groupe.

3. Liquidation

La prise de mesures dans une juridiction (ou le fait d'effectuer quelque chose de similaire ou analogue à ces mesures dans une juridiction) en vue:

a. de liquider ou dissoudre une société du groupe;

b. d'obtenir une décision administrative relative à une décision du groupe; ou

c. d'inviter une personne à nommer un administrateur, un administrateur judiciaire, un séquestre, un gestionnaire obligataire, un fiduciaire, un liquidateur ou un agent similaire pour l'ensemble des affaires ou actifs d'une société du groupe.

4. Contributions de Capital

Tout mise à disposition de fonds à une société du groupe par les associés.

5. Réviseurs/Commissaires

Le remplacement des commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés de la Société.

6. Comptes Annuels

L'approbation des comptes annuels de la Société.

7. Répartition des Dividendes et Réserves

Toute modification à la répartition des dividendes et l'allocation d'un profit ou revenu aux réserves.

8. Communiqué de Presse

L'approbation d'un communiqué de presse par une société du groupe qui mentionne le nom d'un associé ou de l'un de ses affiliés, sauf si le consentement de cet associé a été obtenu.

9. Révocation de Classifications Fiscales

Toute révocation d'une élection de classification d'entités.

10. Modifications aux Questions Réservées

Toute modification aux questions réservées.

11. Investissements

Toute modification à la stratégie d'investissement, aux critères d'investissement ou aux restrictions d'investissement déterminés pour la Société.

12. Stratégie de Financement

Toute modification à la stratégie de financement ou de couverture déterminée pour la Société.

13. Plan Stratégique d'Affaires

a. L'approbation du plan d'affaires applicable à la Société.

b. Toute modification au plan stratégique d'affaires ou toute mesure par une société du groupe ou une série de modifications ou actes liés, dans chaque cas qui résulte raisonnablement en une déviation (i) supérieure ou égale à cinq pour cent (5%) du budget opérationnel pour les actifs communs, ou (ii) supérieure ou égale à cinq pour cent (5%) du budget d'immobilisation pour les actifs communs, dans chaque cas au cours de l'exercice social en cours par référence au plan stratégique d'affaires alors applicable.

14. Politiques Générales du Groupe

Toute modification aux politiques générales du groupe.

15. Opérations entre Parties Liées

La conclusion, la modification ou la variation des termes d'une opération entre parties liées.

16. Filiales

La création d'une société du groupe qui n'est pas directement ou indirectement détenue en propriété exclusive par la Société.

17. Fonds Additionnels

L'émission par une société du groupe de titres aux associés dans des proportions autres que leur participation respective dans cette société.

18. Acquisitions

a. Toute acquisition de propriété immobilière (ou de parts sociales dans une entité détenant directement ou indirectement de la propriété immobilière).

b. Toute remise à neuf, projet de développement ou série de projets ayant une valeur totale de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

19. Cessions

Toute vente de propriété immobilière ou autre cession d'un intérêt dans de la propriété immobilière ou les parts sociales d'une société du groupe détenant directement ou indirectement cette propriété immobilière ou un tel intérêt dans de la propriété immobilière).

20. Assurance

L'approbation de la hauteur de la couverture d'assurance et d'un fournisseur d'une police d'assurance à conclure par une société du groupe et un règlement d'un sinistre ou d'une série de sinistres à hauteur d'au moins cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

21. Fourniture de Services par des Tiers

a. La conclusion par une société du groupe d'un contrat de services majeur avec une partie tierce ou la conclusion avec une partie tierce d'une série de contrats de services liés lesquels, concernant:

i. un contrat de développement immobilier, est raisonnablement susceptible d'entraîner une dépense à une société du groupe supérieure à un million d'euros (EUR 1.000.000,-);

ii. un mandat de vente en faveur d'un agent immobilier, est raisonnablement susceptible d'entraîner une dépense à une société du groupe supérieure à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-); ou

iii. un contrat de leasing pour un actif commun ou un portefeuille d'actifs communs, est raisonnablement susceptible d'entraîner une dépense à une société du groupe supérieure à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

b. La conclusion par une société du groupe de tout autre contrat avec une partie tierce ou la conclusion d'une série de contrats liés avec une partie tierce et qui est d'une valeur totale supérieure à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

22. Dettes envers des Tiers

L'obtention par une société du groupe d'un financement provenant d'une partie tierce (y compris par l'émission d'instruments de dette des marchés de capitaux) (à l'exclusion de dettes commerciales ou d'arrangements de dette similaires) ou la conclusion d'une convention de refinancement en vue, ou la modification ou variation des termes, d'une convention concernant une dette envers des tiers conclue préalablement par une société du groupe ou la création d'une charge sur un actif d'une société du groupe relative à une dette envers des tiers.

23. Méthodes comptables

Toute modification aux méthodes comptables du groupe (à l'exception de celles requises par les lois ou règlement) et/ou la détermination ou la modification de l'exercice social d'une société du groupe.

24. Contentieux

Le règlement par une société du groupe, ou toutes décisions matérielles, concernant un litige, une procédure d'arbitrage ou administrative par une société du groupe (autre que dans le cours normal des activités y compris le défaut de paiement de loyers, le recouvrement de dettes ou la violation d'autres obligations s'appliquant à des locations ou lorsqu'une telle procédure est couverte par une assurance) (les «Procédures») dans chaque cas lorsque la demande concerne, ou est raisonnablement susceptible de concerner, un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-). Une série de Procédure sera interprétée comme une Procédure unique aux fins de ce paragraphe 24.

25. Défaut

Toute mesure prise consciemment qui, sans justification légale, peut raisonnablement être attendue comme constituant un défaut matériel sous un contrat ou une série de contrats ayant une valeur totale de cent mille euros (EUR 100.000,-) ou un contrat qui est matériel dans le contexte du groupe auquel la Société ou une société du groupe est partie, sous lequel un actif commun est lié ou affecté.

Art. 13. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société ou, dans tous les cas, (ii) si l'opération a été approuvée par les associés.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 15. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou faute grave. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 16. Observateurs. Chaque associé est en droit de désigner des personnes, dans la limite de quatre, pour assister, mais pas voter ni même faire des propositions sur les sujets de l'ordre du jour, à une réunion du Conseil de Gérance de la Société ou de tout comité de celle-ci (chacun d'entre eux étant un «Observateur»)

Toute personne désignée en tant qu'Observateur reçoit toutes les informations concernant les réunions du Conseil de Gérance qu'un Gérant est en droit de recevoir ou reçoit et est en droit de recevoir cette information (y compris la convocation aux réunions) au même moment où les Gérants seraient en droit de la recevoir, ou si plus tôt, la reçoivent. L'Observateur se plie aux obligations de confidentialité comme s'il était un Gérant.

Aucun Observateur n'est considéré comme un fondé de pouvoir d'un conseil de gérance d'une société du groupe ou n'est compté dans le quorum d'une réunion du conseil de gérance d'une société du groupe.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 juin à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts et les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale

d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payé à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Neptune Venture Property S.à r.l.	EUR 12.500	12.500 parts sociales	EUR 12.500
Total:	EUR 12.500	12.500 parts sociales	EUR 12.500

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour du mois de décembre 2016.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre des membres du Conseil de Gérance et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2016:

- Monsieur David Turner, né le 9 janvier 1969 à Dunstable, Bedfordshire, United Kingdom, ayant sa résidence professionnelle au 201 Bishopsgate, London EC2M 3BN, Royaume-Uni, en tant que gérant;
- Monsieur Willem-Arnoud Gijsbert Van Rooyen, né le 28 juillet 1975 à Rotterdam (Pays-Bas), ayant sa résidence professionnelle au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que gérant;
- Monsieur Carlos González Martin, né le 27 décembre 1966 à Madrid (Espagne), ayant sa résidence professionnelle au Francisca Delgado 10, 5 th floor, Alcobendas, Madrid, Espagne, en tant que gérant;
- Monsieur Fabrice Huberty, né le 21 juillet 1970 à Bastogne (Belgique), ayant sa résidence professionnelle/privée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Doublet, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 novembre 2015. GAC/2015/9959. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188790/845.

(150211399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Crèche Hänsel & Gretel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2539 Luxembourg, 44, boulevard Charles Simonis.

R.C.S. Luxembourg B 62.937.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015191779/10.

(150215108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

DCIT Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.351.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015191797/13.

(150214769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Débardage et Exploitation Forestiers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6155 Stuppicht, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 37.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191798/10.

(150215428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.235.

In the year two thousand fifteen, on the eleventh of November,

before us Maître Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

OCM Luxembourg VOF S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136233 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Nicolas Baeyens, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 4 November 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that he is the sole shareholder of OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade

and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 170235 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, of 8 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 August 2012, n°2065. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time flowing a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 20 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 November 2013, n°3031.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the currency of the share capital of the Company from euro into sterling pounds by applying the exchange rate EUR 1.00 = GBP 0.73560, according to the exchange rate published on the website of the European Central Bank on 16 October 2015;

2 To convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into nine thousand one hundred ninety-five sterling pounds (GBP 9,195.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form without indication of a nominal value;

3 To increase the subscribed capital of the Company by an amount of three thousand three hundred five sterling pounds (GBP 3,305.-), without issuance by the Company of new shares, so as to set the subscribed capital at an amount of twelve thousand five hundred sterling pounds (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form without indication of a nominal value;

4 To amend first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the decisions taken under item 1 to 3 of this agenda;

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the currency of the share capital of the Company from euro into sterling pounds by applying the exchange rate EUR 1.00 = GBP 0.73560, according to the exchange rate published on the website of the European Central Bank on 16 October 2015.

Second resolution

The Shareholder consequently resolved to convert the existing subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into nine thousand one hundred ninety-five sterling pounds (GBP 9,195.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form without indication of a nominal value, all subscribed and fully paid-up.

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the subscribed capital of the Company by an amount of three thousand three hundred five sterling pounds (GBP 3,305.-), without issuance by the Company of new shares, so as to set the subscribed capital at an amount of twelve thousand five hundred sterling pounds (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form without indication of a nominal value, all subscribed and fully paid-up.

Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above, who declares, in relation to the capital increase as described above, to make a contribution in cash in an aggregate amount of three thousand three hundred five sterling pounds (GBP 3,305.-).

The aggregate amount of three thousand three hundred five sterling pounds (GBP 3,305.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred sterling pounds (GBP 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without indication of a nominal value, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de novembre,

par devant nous Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

OCM Luxembourg VOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136233 (l'«Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Me Nicolas Baeyens, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 4 novembre 2015.

La précitée procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170235 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, agissant pour le compte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 8 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 août 2012, n° 2065. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en date du 20 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 novembre 2013, n°3031.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Conversion de la devise du capital souscrit de la Société de euros en sterling pounds par application du taux de conversion EUR 1,00 = GBP 0,73560, selon le taux de conversion publié le 16 octobre 2015 sur le site internet de la Banque Centrale Européenne;

2 Conversion du capital social existant d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en neuf mille cent quatre-vingt-quinze sterling pounds (GBP 9.195,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans indication de valeur nominale;

3 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille trois cent cinq sterling pounds (GBP 3.305,-), sans émission de nouvelles parts sociales par la Société, de manière à fixer le capital social à douze mille cinq cent sterling pounds (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative sans indication de valeur nominale;

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour;

5 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de convertir la devise du capital souscrit de la Société de euros en livres sterling par application du taux de conversion EUR 1,00 = GBP 0,73560, selon le taux de conversion publié le 16 octobre 2015 sur le site internet de la Banque Centrale Européenne.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de convertir le capital social existant d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en neuf mille cent quatre-vingt-quinze livres sterling (GBP 9.195,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille trois cent cinq livres sterling (GBP 3.305,-), sans émission de nouvelles parts sociales par la Société, de manière à fixer le capital social à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans indication de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Paiement

Ensuite a comparu l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, qui déclare, en relation avec l'augmentation de capital décrite ci-dessus, effectuer un apport en espèces d'un montant total de trois mille trois cent cinq livres sterling (GBP 3.305,-).

Le montant total de trois mille trois cent cinq livres sterling (GBP 3.305,-) est immédiatement mis à la disposition de la Société, la preuve de paiement par les comparants à la Société ayant été donnée au notaire instrumentant par le moyen d'un certificat de blocage.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans indication de valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. Baeyens, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 16 novembre 2015. GAC/2015/9831. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188816/160.

(150211503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

NHR Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.052.798,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.181.

In the year two thousand and fifteen, the eighth day of October,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

New Holland Absolute Return Fund II C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) under the laws of the Netherlands, having its office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands, registered in the Netherlands in the Commercial Register under number 14094689 acting through its general partner New Holland Absolute Return Fund II B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws

of the Netherlands, having its seat (zetel) in Heerlen, the Netherlands, and its office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, the Netherlands, registered in the Netherlands in the Commercial Register under number 14094028 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Solange Wolter, with professional address in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of NHR Fund S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164181 and with a share capital of thirteen million fifty-two thousand seven hundred ninety-eight United States Dollars (USD 13,052,798) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2997 of 7 December 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 28 October 2011 pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 6 of 2 January 2012.

II. The Company's share capital is presently set at thirteen million fifty-two thousand seven hundred ninety-eight United States Dollars (USD 13,052,798) represented by thirteen million fifty-two thousand seven hundred ninety-eight (13,052,798) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

III. The Sole Shareholder takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ Art. 6. Managers to take decisions collectively.

(1) The general rule about decision-making by managers is that any decision of the managers must be a majority vote decision at a meeting wherein at least a manager A votes in favour.

(2) If the company only has one manager, the general rule does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to managers' decision-making.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huit octobre.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

New Holland Absolute Return Fund II C.V., une société en commandite de droit néerlandais (commanditaire vennootschap), dont le siège est établi au Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, les Pays-Bas, inscrite au Pays-Bas au registre de commerce sous le numéro 14094689, agissant par son actionnaire commandité New Holland Absolute Return Fund II B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), dont le siège statutaire est établi au Heerlen, les Pays-Bas et son siège social au Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, les Pays-Bas, inscrite au Pays-Bas au registre de commerce sous le numéro 14094028 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de NHR Fund S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 164181 et disposant d'un capital social de à treize millions cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 13.052.798) (la Société).

La Société a été constituée le 30 septembre 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2997 du 7 décembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 octobre 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 6 du 2 janvier 2012.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à treize millions cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 13.052.798) représenté par treize millions cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (13.052.798) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'Associé Unique prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura dès lors la teneur suivante:

« **Art. 6. Prise de décision collective par les gérants.**

(1) La règle générale de prise de décision par les gérants est que toute décision des gérants doit être une décision adoptée à la majorité lors d'une réunion dans laquelle au moins un gérant A a voté en faveur.

(2) Si la société n'a qu'un seul gérant, la règle générale ne s'applique pas, et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des statuts relatives à la prise de décision par les gérants.»

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le notaire signe le présent acte avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32731. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188805/100.

(150211400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Desklux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Winrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.027.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191800/10.

(150214661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

FREO Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191891/10.

(150214987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

FREO Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 181.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191892/10.

(150214983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Garden S.Koncept, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Sonlez, 11, Um Kanal.
R.C.S. Luxembourg B 166.106.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191912/10.

(150214654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Livel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
LIVEL INVESTMENT S.A.
Signature

Référence de publication: 2015193615/12.

(150216981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.**LJR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
LJR S.A.

Référence de publication: 2015193617/11.

(150216736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.**Mape Carrelage, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5893 Hesperange, 16, rue Dr Théodore Urbain.
R.C.S. Luxembourg B 185.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour Mape Carrelage S.à r.l.
Fideco S.A.

Référence de publication: 2015193649/12.

(150216484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Latte e Grammatica, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8224 Mamer, 20, rue de Rome.

R.C.S. Luxembourg B 181.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Latte e Grammatica S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015193604/12.

(150216589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Jewel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4,37.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.021.

Les comptes consolidés au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015193550/11.

(150216574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Group Media Communication & Technology GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 191.563.

Les comptes au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015193477/12.

(150216666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Rapid Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.068.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,

ON THE ELEVENTH DAY OF NOVEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Rapid Capital S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B193068 (the Company). The Company was incorporated on December 8, 2014 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, prenamed, published on January 22, 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 178 page 8513. The articles of association of the Company have never been amended.

The Meeting is opened by Mr Manuel MOUGET, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Benoit TASSIGNY, employee, with professional address in Luxembourg as secretary.

The Meeting elects as scrutineer Mr Manuel MOUGET, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman then states

I. That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from December 8, 2014 (date of incorporation) to November 11, 2015;

2. Discharge given to the Directors of the Company for the performance of their duties from December 8, 2014 (date of incorporation) until the date of putting the Company into liquidation;

3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;

4. Appointment of the liquidator and determination of its power.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares, all issued in registered form, are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company for the period from December 8, 2014 (date of incorporation) to November 11, 2015.

A copy of the said interim financial statements will remain annexed to the present deed.

Second Resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the Directors of the Company for the performance of their duties from December 8, 2014 (date of incorporation) until the date of putting the Company into liquidation.

Third Resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Fourth Resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolved to appoint as liquidator Headstart Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B155.181 (the "Liquidator").

The Meeting resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the Law, redeem shares issued by the Company.

The Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

Costs

The expenses, costs, fees and charges in any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons together with Us, notary, signed the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE ONZIEME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Rapid Capital S.A. une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, le 8 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 178 le 22 janvier 2015 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193068 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Manuel MOUGET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Manuel MOUGET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des états financiers intérimaires de la Société pour la période du 8 décembre 2014 (date de constitution) au 11 novembre 2015;

2. Décharge donné aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat du 8 décembre 2014 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;

3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;

4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;

II. Que les actionnaires présent ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, toutes émises sous forme nominatives, sont indiqués sur une liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société pour la période du 8 décembre 2014 (date de constitution) au 11 novembre 2015.

Une copie de ces états financiers intérimaires restera annexée aux présentes.

Deuxième Résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat du 8 décembre 2014 (date de constitution) jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Troisième Résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Quatrième Résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B155.181 (le Liquidateur).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société, conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.000,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, ils ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MOUGET, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/36112. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015188880/169.

(150211342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

LBP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015193607/10.

(150216464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Fossil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 105.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015193426/10.

(150216592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Jones Lang LaSalle Luxembourg Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.957.950,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 105.309.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192001/10.

(150215511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Willcox Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 115.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191577/9.

(150213509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Impromptu Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 187.095.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of November,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

European Property Holdings S.à r.l., a limited liability company, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Companies' and Trade Register of Luxembourg, section B under number 144297 (hereinafter the "Sole Partner"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee with residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy under private seal,

which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the 'Société à responsabilité limitée' "Impromptu Capital S.à r.l.", with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 187095 has been incorporated by deed dated 30th April 2014 and enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster as published in the 'Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations' dated 23rd July 2014 under number 1926 (hereafter the 'Company').

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

- That the appearing party is the one and only current partner of the Company, representing 100% of the share capital.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one million five hundred forty-five thousand three hundred and fifty Euros (EUR 1,545,350.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million five hundred fifty-seven thousand eight hundred and fifty Euros (EUR 1,557,850.-) by the creation of sixty-one thousand eight hundred fourteen (61,814) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The increase in the capital will be carried out through a contribution in kind of the receivable held by the Sole Partner towards the Company, and this for an amount of one million five hundred forty-five thousand three hundred and fifty Euros (EUR 1,545,350.-);

2. Subscription;

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of Association;

4. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an one million five hundred forty-five thousand three hundred and fifty Euros (EUR 1,545,350.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million five hundred fifty-seven thousand eight hundred and fifty Euros (EUR 1,557,850.-) by the creation of sixty-one thousand eight hundred fourteen (61,814) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

There upon the Sole Partner, represented as stated above, declares to subscribe to the of sixty-one thousand eight hundred fourteen (61,814) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the Company, the claim being waived up to one million five hundred forty-five thousand three hundred and fifty Euros (EUR 1,545,350.-)

The Sole Partner declares that this contribution in kind really exists and that its value is equal to the amount of the increase capital.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association to read as follows:

“ Art. 5.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at one million five hundred fifty-seven thousand eight hundred and fifty Euros (EUR 1,557,850.-), represented by sixty-two thousand three hundred fourteen (62,314) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, soussigné,

A COMPARU:

«European Property Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 144297 (ci-après «l'Associée unique»)

Ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée «Impromptu Capital S.à r.l.», ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B sous le numéro 187095 constituée suivant acte reçu en date du 30 avril 2014 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1926 du 23 juillet 2014 (ci-après la 'Société').
- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.
- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.
- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant d'un million cinq cent quarante-cinq mille trois cent cinquante euro (EUR 1.545.350,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un million cinq cent cinquante-sept mille huit cent cinquante euros (EUR 1.557.850,-) par la création de soixante-et-un mille huit cent quatorze (61.814) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-).

L'augmentation du capital sera effectuée par un apport en nature de la créance que l'Associé unique détient envers la Société et ceci pour un montant d'un million cinq cent quarante-cinq mille trois cent cinquante euro (EUR 1.545.350,-)

2. Souscription;
3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts;
4. Divers.

- Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à hauteur d'un million cinq cent quarante-cinq mille trois cent cinquante euro (EUR 1.545.350,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un million cinq cent cinquante-sept mille huit cent cinquante euros (EUR 1.557.850,-) par la création de soixante-et-un mille huit cent quatorze (61.814) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux soixante-et-un mille huit cent quatorze (61.814) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) et a déclaré les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance à concurrence d'un million cinq cent quarante-cinq mille trois cent cinquante euro (EUR 1.545.350,-)

L'Associée unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, il est décidé de modifier le premier paragraphe l'article 5 des statuts comme suit:

« Art. 5.

5.1 Le capital de la Société est fixé à un million cinq cent cinquante-sept mille huit cent cinquante euros (EUR 1.557.850,-) représenté soixante-deux mille trois cent quatorze (62.314) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des au mandatire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 novembre 2015. Relation GAC/2015/9695. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015188602/132.

(150210617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Startup Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.875,00.

Siège social: L-3564 Dudelange, 47, rue Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 199.074.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of October,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Startup Station S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 47, rue Schortgen, L-3564 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital in an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 199.074 (the Company). The Company was incorporated on July 17, 2015, pursuant to a deed of the undersigned notary, published on September 23, 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2596, page 124800. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

THERE APPEARED:

Mr. Judson Musselman, employee, an American citizen born on October 4, 1977 in Naperville, Illinois, United States of America, having its registered address at 47, Rue Schortgen, L-3564 Dudelange, Grand-Duchy of Luxembourg (the First Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Mr. Phil Knight, employee, a British citizen born on June 9, 1956 in London, England, having its registered address at Omval 35, 1096aa, Amsterdam, The Netherlands (the Second Shareholder, and together with the First Shareholder, the Shareholders),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, prenamed and represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders currently own (i) the eight thousand one hundred and twenty-five (8,125) class A ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and (ii) the four thousand three hundred and seventy-five (4,375) class B ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing the entire share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-).

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(i) Waiver of convening notices;

(ii) Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand three hundred and seventy-five euros (EUR 5,375.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by (i) eight thousand one hundred and twenty-five (8,125) class A ordinary shares and (ii) four thousand three hundred and seventy-five (4,375) class B ordinary shares, all in registered form and with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of seventeen thousand eight hundred and seventy-five euros (EUR 17,875.-) through the issuance of (i) three thousand five hundred (3,500) new class A ordinary shares (the New Class A Shares) and (ii) one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) new class B ordinary shares (the New Class B Shares, and together with the New Class A Shares, the New Shares), all in registered form and having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

(iii) Subscription for and payment in full in cash of the New Shares;

(iv) Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company;

(v) Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above capital increase with power and authority given to any manager of the Company in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the shareholders' register of the Company; and

(vi) Miscellaneous.

III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirements, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand three hundred and seventy-five euros (EUR 5,375.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by (i) eight thousand one hundred and twenty-five (8,125) class A ordinary shares and (ii) four thousand three hundred and seventy-five (4,375) class B ordinary shares, all in registered form and with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of seventeen thousand eight hundred and seventy-five euros (EUR 17,875.-) through the issuance of the New Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription and payment:

(i) the First Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the New Class A Shares, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three thousand five hundred euros (EUR 3,500.-), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the Second Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the New Class B Shares, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand eight hundred and seventy-five euros (EUR 1,875.-), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of five thousand three hundred and seventy-five euros (EUR 5,375.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, which expressly acknowledges it, by way of a blocking certificate.

Fourth resolution

The Meeting subsequently resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's corporate capital is fixed at seventeen thousand eight hundred and seventy-five euros (EUR 17,875.-) represented by (i) eleven thousand six hundred and twenty-five (11,625) class A ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class A Shares) and (ii) six thousand two hundred and fifty (6,250) class B ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B Shares, and together with the Class A Shares, the Shares), all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above capital increase, with power and authority given to any manager of the Company in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the shareholders' register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour d'octobre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Startup Station S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 47, rue Schortgen, L-3564 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.074 (la Société). La Société a été constituée le 1 juillet

2015 suivant un acte du notaire instrumentant, publié le 23 septembre 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2596, page 124800. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

ONT COMPARU:

Mr. Judson Musselman, employé, un citoyen américain né le 4 octobre 1977 à Naperville, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 47, Rue Schortgen, L-3564 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg (le Premier Associé),
ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Mr. Phil Knight, employé, un citoyen anglais né le 9 juin 1956 à Londres, Angleterre, ayant son adresse au 35 Omval, 1096aa, Amsterdam, Pays-Bas (le Second Associé, et ensemble avec le Premier Associé, les Associés),

ici représenté par Régis Galiotto, Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent actuellement (i) les huit mille cent vingt-cinq (8.125) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et (ii) les quatre mille trois cent soixante-quinze parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille trois cent soixante-quinze euros (5.375,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par (i) huit mille cent vingt-cinq (8.125) parts sociales ordinaires de classe A et (ii) quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) parts sociales ordinaires de classe B, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de dix-sept mille huit cent soixante quinze euros (EUR 17.875,-) par le biais de l'émission de (i) trois mille cinq cents (3.500) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A (les Nouvelles Parts Sociales de Classe A) et

(ii) mille huit cent soixante-quinze (1,875) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B (les Nouvelles Parts Sociales de Classe B, et ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales de Classe A, les Nouvelles Parts Sociales), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

(iii) Souscription et libération intégrale, en numéraire, des Nouvelles Parts Sociales;

(iv) Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts;

(v) Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

(vi) Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille trois cent soixante-quinze euros (5.375,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par (i) huit mille cent vingt-cinq (8.125) parts sociales ordinaires de classe A et (ii) quatre mille trois cent soixante-quinze (4.375) parts sociales ordinaires de classe B, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de dix-sept mille huit cent soixante quinze euros (EUR 17.875,-) par le biais de l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et libérations suivantes:

(i) le Premier Associé, représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire les Nouvelles Actions Ordinaires de Classe A, et les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR), lequel sera alloué au compte capital social de la Société; et

(ii) le Deuxième Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B et les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de mille huit cent soixante-quinze (1.875,- EUR), lequel sera alloué au compte capital social de la Société.

Le montant total de cinq mille trois cent soixante-quinze euros (5.375,-EUR) est actuellement à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément, au moyen d'un certificat de blocage.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier subséquemment l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-sept-mille huit cent soixante-quinze euros (17.875,- EUR), représenté par (i) onze mille six cent vingt-cinq (11.625) parts sociales ordinaires de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les Parts Sociales A) et (ii) six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ordinaires de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les Parts Sociales B, et ensemble avec les Parts Sociales A, les Parts Sociales), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32791. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188906/192.

(150210924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Immo Pro Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 199.313.

L'an deux mille quinze, le cinq novembre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IMMO PRO LUXEMBOURG S.A.», avec siège social à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B199313, constituée suivant acte reçu par le Notaire soussigné, le 23 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2664 du 29 septembre 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie SCHERER, salariée, résidant professionnellement à Mullendorf, Grand-Duché de Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Vitor DA CONCEICAO SOUSA, indépendant, demeurant à Mullendorf, Grand-Duché de Luxembourg,

La Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2. Rectificatif à apporter à l'article 5, alinéa 2 des statuts relatif aux actions nominatives.

3. Modification de l'objet social de la Société et en conséquence, modification de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de tous produits, de biens mobiliers et immobiliers ainsi que toutes sortes de prestations de services et de l'assistance administrative.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décidé de rectifier l'article 5, alinéa 2 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Al. 2.** Les titres sont obligatoirement nominatifs.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décidé de modifier l'objet social de la Société et décide en conséquent de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de tous produits, de biens mobiliers et immobiliers ainsi que toutes sortes de prestations de services et d'assistances administratives.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 4 des statuts de la société tels que modifiés par le présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. DA CONCEICAO SOUSA, S. SCHERER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/25377. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Mersch, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188625/81.

(150210903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

InfoMed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 134.446.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le douze novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme InfoMed S.A. en liquidation volontaire ayant son siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 134.446, avec un capital souscrit de trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par six mille deux cents (6.200) actions avec une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, constituée, suivant acte reçu, par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 113, en date du 19 janvier 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu Maître Cosita DELVAUX, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 25 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2359 du 3 septembre 2015.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Présentation du rapport liquidateur.
- 2.- Nomination d'un commissaire-vérificateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Approbation du rapport du commissaire-vérificateur
- 4.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 5.- Clôture de la liquidation.
- 6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend connaissance du rapport du liquidateur et des pièces à l'appui.

Le susdit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. établie et ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, Rue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B131410, comme commissaire-vérificateur à la liquidation.

Le commissaire-vérificateur aura la mission de contrôler le rapport du liquidateur avec ses annexes et de faire rapport à l'assemblée, convoquée entre autres à ces fins.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 novembre 2015. Relation GAC/2015/9756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015188604/83.

(150211837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

PRG Germany (Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.092.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of November

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

1. The company "PINNACLE REGENERATION GROUP LTD", having its registered office at 6, St. Andrew Street, étage 1 st Floor, EC4A 3AE London, England.

2. Mr Christopher RAEDER, born on the 6th September 1955 in Downpatrick (England), residing at 18, The Old Parsonage, Church Lane, LE16 8PG Dingley, Market Harborough.

3. The company "BEECH HOLDINGS LTD", having its registered office at 87, Mary Street, Walker House, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Caymans Island.

Each here represented hereby by Mr. Anthony THILLMANY, private employee, professionally residing at ESCH-SUR-ALZETTE, (the proxyholder) by virtue of proxies given under private seal.

Proxies, has been signed «ne varietur» by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present act with which it will be registered,

The appearing parties are the Sole Shareholders of “PRG GERMANY (HOLDING) S.à r.l.” (the Company), a Société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under the number B 117.092, incorporated by deed executed before the notary Me Tom METZLER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30th May 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 17th August 2006, N° 1568

The appearing parties representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholders resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings of the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholders resolves to appoint Mr Michael MCCAMMOND, born on the 07th april 1970 in Goroka (Papua New Guinea), residing professionally at 43 BIRCHINGTON ROAD CROUCH END, N8 8HP, LONDON, United Kingdom as liquidator of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Sole Shareholders resolves to grant the Liquidator the broadest powers foreseen to articles 144 and following ones of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law of 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law of 1915, without the prior authorization of the general meeting of shareholders. The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company. The Liquidator may, under its sole responsibility and under the individual signature of its representative, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorized to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law of 1915.

Fourth resolution

The Sole Shareholders decides to grant full discharge to the members of the board of managers for the exercise of their mandates up to the present day.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its liquidation, have been estimated at 1.200,-. Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française

L'an deux mille quinze, le six novembre

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussignée,

Ont comparu:

1. La société «PINNACLE REGENERATION GROUP LTD», ayant son siège social au 6, St. Andrew Street, étage 1 st Floor, EC4A 3AE Londres, Angleterre.

2. Monsieur Christopher RAEDER, né le 6/09/1955 à Downpatrick (Angleterre), demeurant au 18, The Old Parsonage, Chuch Lane, LE16 8PG Dingley, Market Harborough.

3. La société «BEECH HOLDINGS LTD», ayant son siège social au 87, Mary Street, Walker House, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Iles Caïmans.

ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, (le mandataire) en vertu de procurations lui délivrées sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des associés et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «PRG GERMANY (HOLDING) S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.092, constituée le 30 mai 2006 suivant acte de Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 août 2006 sous le numéro 1568.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre la Société et de lancer procédure de liquidation la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer comme liquidateur, Monsieur Michael MCCAMMOND, né le 07 avril 1970 à Goroka (Papouasie-Nouvelle-Guinée), demeurant professionnellement à 43 BIRCHINGTON ROAD CROUCH END, N8 8HP, Londres, Royaume-Unis (le Liquidateur).

Troisième résolution

Les associés décident d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société. Le Liquidateur pourra déléguer, chacun individuellement et sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

Les associés décident d'accorder décharge pleine et entière au(x) gérant(s) de la Société pour l'exercice de leurs mandats à compter de la date du présent acte.

Frais

Les dépenses, frais, charges et frais de liquidation dûs en vertu des présentes sont à la charge de la Société et sont estimés à 1.200.- Euros

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25991. Reçu soixante-quinze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188852/111.

(150210570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.